



**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES**  
4545, av. Pierre-de-Coubertin, Montréal, (QC) H1V 0B2  
www.fqsc.net  
info@fqsc.net

Montréal, le 10 octobre 2017

**AUX :** CLUBS CYCLISTES ROUTE ET PISTE AFFILIÉS  
ORGANISATEURS DE COURSES LICENCIÉS

**DE :** LOUIS BARBEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR TECHNIQUE ROUTE-PISTE

**SUJET :** **CALENDRIER SUR ROUTE 2018**

Je tiens dans un premier temps à remercier une fois de plus l'ensemble des organisateurs qui soutiennent le développement du cyclisme au Québec en offrant, année après année, un calendrier de courses à la hauteur des attentes des cyclistes québécois et même de l'extérieur du Québec.

Nous comptons présenter une version préliminaire – aussi complète que possible – du calendrier provincial/interprovincial des courses pour la saison 2018 lors de la commission d'orientation qui se tiendra au Château Mont-Sainte-Anne le samedi 18 novembre prochain.

Nous vous invitons donc à soumettre vos demandes de sanction (course provinciale et interprovinciale) pour la saison prochaine en les faisant parvenir par courriel à l'adresse courriel suivante, [mlevesque@fqsc.net](mailto:mlevesque@fqsc.net), et ce au plus tard le 3 novembre prochain. Toute demande de sanction envoyée après le 3 novembre sera considérée comme tardive et il n'y aura aucune garantie d'obtenir les dates souhaitées. Le formulaire de demande de sanction pour 2018 se trouve au lien suivant : <http://www.fqsc.net/general/formulaires>. Les frais de sanction sont à confirmer pour la prochaine saison, mais ils devraient être sensiblement les mêmes.

Quant aux calendriers régionaux, la date limite pour soumettre vos demandes de sanction est le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Demande d'autorisation

Je vous rappelle de plus qu'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation du réseau routier pour la tenue d'un événement cycliste quel qu'il soit (critérium, CLM individuel ou par équipe, course sur route, ...). Dans le cas où le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec (MTQ), il est alors nécessaire de respecter la marche à suivre qui est décrite au lien suivant :

[https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role\\_ministere/Pages/evenements-speciaux.aspx](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/Pages/evenements-speciaux.aspx) et de compléter le formulaire de demande de permis d'événements spéciaux



**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES**  
4545, av. Pierre-de-Coubertin, Montréal, (QC) H1V 0B2  
www.fqsc.net  
info@fqsc.net

suivant : [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role\\_ministere/Documents/V-2941.pdf](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/Documents/V-2941.pdf)

Dans le cas où le réseau routier relève de la municipalité dans laquelle se tient votre événement, vous devez alors vous adresser directement à la municipalité.

Dans tous les cas, il est recommandé de faire les démarches dès que possible, puisque dans certain cas, l'obtention du permis de fermeture partielle ou complète de la route utilisée pour votre événement peut prendre plusieurs mois.

Pour toute information relative à l'organisation d'une compétition cycliste, vous pouvez et devez vous référer au Guide qui se trouve sur le site de la FQSC à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.net/general/organisateurs#route>.

Vous remerciant une fois de plus pour votre collaboration, et espérant vous compter au nombre des organisateurs de course en 2018, veuillez agréer, cher organisateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LOUIS BARBEAU  
Directeur général